



Mairie de  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 26 juillet 2022

#### Délibération n° 2022-066

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie — DIERS Thierry - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle — PIETERS Marc - VENANT Frédéric.

Absents excusés : MM. DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Finances locales – Contributions budgétaires

#### Convention à intervenir avec Les Arquebusiers des Isles de Marennes – Séances de tir obligatoire policier rural.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du port d'arme dans l'exercice de ses fonctions, le policier rural doit suivre des séances de tir obligatoires chaque année.

Il se rend dans une structure spécialisée et gérée par l'association de tir « Les Arquebusiers des Isles de Marennes » à laquelle une cotisation s'élevant à 170 € est due chaque mois de septembre.

Madame le maire sollicite les membres présents afin de l'autoriser à signer la convention correspondante et régler cette somme.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR d'autoriser Madame le Maire :

- à signer la convention d'utilisation de la structure spécialisée et gérée par l'association de tir « Les Arquebusiers des Isles de Marennes »,
- à régler la cotisation annuelle s'élevant à 170 € chaque mois de septembre.

Publication du 27.07.2022  
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20220726 -2022\_066  
Reçu le 28/07/2022